

Votre contact

Jérémy Leonard

IMMOBILIER PATRIMOINE CONSEIL

impactoconseil@gmail.com



DER

Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

LEONARD Jérémy

30 bis rue du vieil abreuvoir
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Téléphone :

Email : impactoconseil@gmail.com

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : Immobilier Patrimoine Conseil (Impacto Conseil), Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€.

Adresse professionnelle ou siège social : 30b rue du vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye

SIREN: 881 387 922, RCS de Versailles

TVA intracommunautaire FR38881387922

NAF/APE : 6622Z

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20001941

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier de type B

L'intermédiaire n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec une entreprise d'assurance (participation > à 10% des droits de vote ou du capital)

La société IMPACTO CONSEIL n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

N° ORIAS : N°20001941

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA

Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225€, immatriculée au Luxembourg (RCS n B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 - 16 Place de l'iris 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse : Tour CB21 - 16 Place de l'iris 92040 Paris La Défense cedex - Téléphone +331.49.02.42.22

Numéros de polices : RCP240115106750

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtier en assurance, y compris le conseil en gestion de patrimoine (CGP)	1 500 000€	2 000 000€
Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP), y compris le conseil en gestion de patrimoine	500 000€	800 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi-esca	Assureur	Convention de courtage	Commissions
April	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Assuréea	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
lassure	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
Metlife	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Utwin	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
Vie plus	Courtier grossiste	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
Zenioo	Courtier grossiste	Couvention de co-courtage	Commissions

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisine du service interne de réclamation :

En cas de mécontentement vous pouvez formuler une réclamation écrite auprès de notre service interne de réclamation.

Le service réclamation peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Service réclamation, IMPACTO CONSEIL, 30b rue du vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye

- Par mail : jeremy@impacto-conseil.com

Personne à contacter en charge du suivi des réclamations : Jérémy Léonard

La procédure interne de traitement des réclamations est accessible à la page suivante [www.impacto-conseil.com/mentions-legales/]

Pour les clients consommateurs, le médiateur de la consommation peut en tout état de cause être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Saisine du médiateur de la consommation :

Si le client consommateur n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation.

Le Médiateur de la consommation compétent est :

CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

27 avenue de la libération

42400 SAINT CHAMOND

Site internet : <https://cnpm-mediation-consommation.eu>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Le consommateur doit saisir CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION soit en utilisant le formulaire en ligne <https://cnpm-mediation-consommation.eu>, soit par courrier électronique (adresse mail du médiateur), soit par courrier postal 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

Cette saisine ne peut intervenir qu'après épuisement des voies de recours internes, doit préciser l'objet du litige et être accompagnée des pièces justificatives.

RÉMUNÉRATION

■ Prévoyance

La rémunération peut se faire sous forme d'honoraires et/ou de retrocommissions.

Mise en place d'une assurance de prêt immobilier (par dossier)	100€ HT	100€ TTC
Mise en place d'une mutuelle	0€ HT	0€ TTC
Mise en place d'une prévoyance	0€ HT	0€ TTC

■ Placements

La rémunération peut se faire sous forme d'honoraires et/ou de retrocommissions.

Frais maximum

Frais d'entrée sur Plan d'épargne retraite	2.5% si encours inférieur à 30 000€ 2% si encours entre 30 000€ et 90 000€ 2.5% si encours supérieur à 90 000€
Frais d'entrée sur Assurance vie	2% si encours inférieur à 30 000€ 1.5% si encours entre 30 000€ et 90 000€ 1% si encours supérieur à 90 000€
Frais du contrat sur encours sur Plan d'épargne retraite	Maximum 1%
Frais du contrat sur encours sur Assurance vie	Maximum 1.08%
Frais sur unité de compte	Voir sur le DIC (Document d'information clé)
Frais d'arbitrage sur assurance vie	Maximum 0.8%
Frais d'arbitrage sur PER	0%

■ Honoraires de Conseil :

Conseils généraux sur crédit immobilier	166.66€ HT / heure	200€ TTC / heure
Conseils sur la retraite	250€ HT / heure	300€ TTC / heure

■ Bilan retraite

Pour la mission bilan de retraite précédemment définie, nos honoraires varient en fonction de votre âge :

Audit simplifié (Carrière monorégime)	800€ HT	960€ TTC
Audit complet (Carrière multirégimes ou travail à l'étranger)	1 250€ HT	1 500€ TTC
Liquidation des droits retraite	1 250€ HT	1 500€ TTC

Si vous réalisons une étude pour un couple, vous disposerez d'une remise de -50% sur l'audit de votre choix.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Nous pourrions communiquer par e-mails, téléphone, SMS, whatsapp ou courriers.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 30b rue du vieil abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye

Par tel/ fax : 06 17 83 28 88

Par mail : jeremy@impacto-conseil.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jérémy Léonard pour répondre aux mieux à vos demandes.

Elles sont conservées pendant tant que celles-ci lui sont nécessaires, ce délai pouvant dépendre des délais de prescription applicables ou des délais de conservation imposés par la Loi. et sont destinées au gestionnaire de votre dossier.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Jérémy Léonard, 30b rue du vieil abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye 06 17 83 28 88, jeremy@impacto-conseil.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :